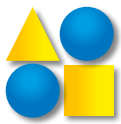


LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY

le magazine de votre commune





NUMEROS D'URGENCE

S.A.M.U.	15
GENDARMERIE.....	17
Gendarmerie ST-CHAPTES...04 66 81 20 73	
POMPIERS.....	18
Pompiers ST-GENIÈS DE MALGOIRÈS	
.....04 66 81 98 64	
URGENCE N° Universel.....	112
SERVICE DES EAUX.....	04 66 03 37 37

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 14h - 18h30
Mercredi 9h - 12h
Jeudi 14h - 17h
Vendredi 9h - 12h
- **Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92**
- **Courrier électronique :**
stdezery.mairie@wanadoo.fr
- Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Site internet
de la Mairie de Saint-Dézéry :
www.saint-dezery.fr

Info-Flash : l'application mobile pour recevoir les infos municipales. Téléchargement gratuit, notifications et consultation sans abonnement.

ECOLES

- **Inscriptions** au secrétariat du SMIRP Mairie de Castelnau-Valence
Téléphone : 04 66 83 20 42
- **Ecole de Saint-Dézéry :**
04 66 81 28 37
- **Ecole de Castelnau-Valence :**
04 66 83 31 19
- **Ecole de Saint-Maurice :**
04 66 24 76 83

ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

- **Séverine BERTRAND**
06 22 12 26 92
- **Bettina CHAUCHARD**
06 28 06 71 74
- **Emeline GOBENCEAUX**
06 84 78 22 65
- **Pauline GRASSET**
06 50 66 61 10

BIBLIOTHEQUE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 16h30/17h30 - Mercredi 11h/12h - Mercredi 16h30/18h30
- **Service de portage de livres à domicile :**
contacter Evelyne JANIN, responsable de la bibliothèque au 04 66 81 95 17
- **Courrier électronique :**
bibliosaintdezery@orange.fr
- **Site internet du réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCPU :** www.mediatheques.ccpaysduzes.fr

INFORMATIONS UTILES

- **Collecte des ordures ménagères**
les mardis et samedis matin jusqu'au 30 septembre 2023. Ensuite : d'octobre à mai inclus les mardis matin uniquement / de juin à août inclus les mardis et samedis matin.
- **Collecte du tri sélectif**
Les jeudis matin
- **Déchetterie de Choudeyrague :**
RD 114 Garrigues Sainte-Eulalie
Carte d'accès à retirer au secrétariat de mairie.
Horaires d'ouverture : Lundi et vendredi 14h/17h - Mercredi et samedi 9h/12h et 14h/17h
Horaires d'été 2023 du 1^{er} juillet au 3 septembre inclus :
Lundi et vendredi 8h/12h
Mercredi et samedi 7h30/12h30
Déchetterie fermée les jours fériés
- **Containers de recyclage**
Verre/papier/tissus
En face de la station d'épuration
- **Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)**
Place de la République
30700 FOISSAC
Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 10h à 12h
Téléphone : 04 66 03 37 37
En cas d'urgence uniquement :
04 66 03 37 31
- **Frelons asiatiques :** Contacter Monsieur Marceau Lacroix
07.71.01.98.32

- **Boîte aux lettres de La Poste**
Place de la Mairie
Levée du courrier du lundi au vendredi 9h30, samedi 8h
- **Permanence du service public itinérant :**

Avec ou sans rendez-vous, le mercredi de chaque première semaine complète du mois (vérifier la date précise sur l'affichage en Mairie ou sur le site internet de la Mairie) de 14h à 16h30 à l'école de Saint-Dézéry.

Contact, informations, prise de rendez-vous :
par téléphone 06 08 65 17 85 - par mail languedoc30.msa@france-services.gouv.fr

- **CCPU**
9 Avenue du 8 Mai 1945, 30700 Uzès
04 66 03 09 00
Page Facebook " Pays d'Uzès,

Site internet de la Communauté
de Communes Pays d'Uzès
www.ccpaysduzes.fr

- **Communauté de Communes "**
- **Office du tourisme " Destination Pays d'Uzès Pont du Gard "**
16 Place Albert 1er, Chapelle des Capucins, 30700 Uzès / 04 66 22 68 88
Site : www.uzes-pontdugard.com
- **Taxi Rachel :** 06 17 78 61 03
rachel.chaneac@live.fr

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Le jeudi matin à la Mairie de Saint-Chaptes. Contacter le Centre Médico-Social d'Uzès au 04 66 03 48 00 pour prendre rendez-vous.

DIVERS

- Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

La Griffe de Saint-Dézéry N°24 - 2^{ème} semestre 2023

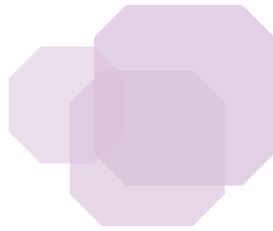
Directeur de la publication : Bernard Dailcroix

Rédaction : Commission Communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Evelyne Janin, Cyrielle Jannin, Paul Robert/Midi Libre, CCPU, Aurélie Simonot, Caroline Anton

En couverture : grappe de raisin



*Bernard DAILCROIX,
Maire de Saint-Dézéry*

Madame, Monsieur,

Commençons par une évidence :

Quel que soit l'engagement de chacun, en particulier de vos élus, le temps de traitement des dossiers et projets est un temps long répondant imparfaitement aux attentes :

- La multiplicité des réglementations, nécessaire dans un monde complexe enclin à l'individualisme,
- L'attente obligatoire des décisions d'octroi des subventions, préalable au démarrage de tout chantier,
- La disponibilité des administrations, qui font preuve cependant de bonne volonté et soutiennent nos diverses demandes, sont autant de facteurs qui ne contribuent pas à donner l'impression d'avancées rapides.

Comme en témoigne cependant le procès-verbal de votre récent Conseil Municipal (14 juin 2023) plusieurs projets importants sont engagés :

- Sur le toit de l'école, nous avons décidé l'implantation de panneaux photovoltaïques : la puissance ainsi dégagée permettra que la Mairie et l'école soient en autoconsommation, ce qui réduira donc très sensiblement les coûts électricité.
C'est un budget de l'ordre de 12 500€ pour lequel nous espérons – ce serait une première fois – une contribution de la Communauté des Communes Pays d'Uzès d'environ 20% .
- Mise en sécurité de la Route de Valence, entre l'abri bus et le carrefour de la route de Collorgues : un trottoir sera construit en bordure sud de la chaussée et le passage sur le pont sera aménagé : la circulation ne s'y fera que sur une seule voie.
Un cabinet conseil et un géomètre doivent nous présenter diverses propositions, en liaison avec les services départementaux de l'équipement.
- Le projet PLU se poursuit : conformément à la procédure, un débat d'orientation s'est tenu lors de votre dernier Conseil municipal. Ce Bulletin en donne le résumé dans les pages suivantes.

Avec le soutien des services de la Gendarmerie et de la Police InterCommunale, nous nous attachons à lutter contre les incivilités de toutes sortes.

Certes la belle saison nous incite à privilégier la vie en extérieur, mais les tapages nocturnes répétés, les stationnements abusifs et autres seront, ou ont déjà été sanctionnés.

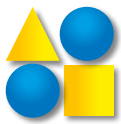
Dans le même esprit, nous venons de conclure une convention tripartite (commune – Association, vétérinaire associé) visant à la limitation de la prolifération des chats errants.

Vos conseillers et moi-même vous souhaitons un bel été, dans le respect des règles de la vie communautaire.

Cordialement

Votre Maire
Bernard DAILCROIX





- Vie municipale -

Voeux de la municipalité

Pendant 2 années (2021 et 2022) il n'avait pas été possible d'organiser la cérémonie des voeux de la municipalité en raison de l'épidémie de COVID 19. Il n'était en effet pas raisonnable d'exposer la population à la propagation galopante d'un virus très virulent. La dernière cérémonie datait de janvier 2020, avec Frédéric Platon et l'ancienne équipe municipale.

Le 14 janvier 2023, c'était donc une grande première pour le maire et les conseillers municipaux élus en mars 2020. Bernard Dailcroix exprimait au nom de tous les élus sa joie de

pouvoir réunir à nouveau les habitants de Saint-Dézéry pour un moment de convivialité. Sentiment partagé par les personnes présentes qui étaient ravies de se retrouver à nouveau et se souhaiter le meilleur pour l'année qui débute.

Dans son discours, Bernard Dailcroix rappelait les actions déjà menées ou engagées par l'équipe municipale et les projets à envisager pour 2023 et les années suivantes : aire

de jeux, PLU, cimetière, mise en sécurité de la traversée du village...

Il évoquait également les inquiétudes par rapport à l'école de Saint-Dézéry. En effet si la fermeture d'une classe avait été évitée en 2022

grâce à la mobilisation de tous, parents, maires des 3 communes du RPI, députés, sénateurs, présidents des communautés de communes, population via les pétitions, cette année les prévisions d'effectifs montraient une baisse constante pour les années à venir et le pessimisme était plutôt de rigueur.

Après le discours du Maire, les participants ont pu profiter d'un savoureux cocktail.



Achat d'un tracteur

Le Conseil Municipal a décidé de remplacer l'ancien tracteur communal, acheté en 1993 et qui au bout de toutes ces années de bons et loyaux services présentait de nombreuses défaillances. Etant donné le prix d'achat très élevé pour un tracteur neuf, le choix s'est porté sur un modèle d'occasion, avec un faible nombre d'heures au compteur.

Cet engin servira notamment à l'agent technique Jérôme Duval pour le débroussaillage des chemins et des bas-côtés des routes du village. Aussi, pour qu'il puisse effectuer cette tâche dans les meilleures conditions, les élus ont également validé l'achat d'un broyeur. Le voilà donc équipé pour un entretien optimal du village.



Jérôme Duval et son nouveau tracteur

Coût de cet achat : tracteur 27 240 €
Broyeur : 9 600 €



PLU/Plan Local d'Urbanisme : réunion publique d'information

La réalisation du PLU, qui établit les règles en matière d'urbanisme, et donc de construction, d'aménagement et de développement du village, suit son cours en collaboration avec le cabinet d'urbanisme Crouzet.

Le 23 janvier 2023, une réunion publique était organisée pour tous les habitants de Saint-Dézéry afin de les informer de l'avancée du dossier, d'écouter leurs remarques et leurs interrogations. Stéphane Crouzet a tout d'abord exposé le contexte local, puis toutes les contraintes administratives qui encadrent l'élaboration d'un PLU (contraintes du SCOT, risques incendie, ruissellement, inondation...). Il a ensuite répondu à toutes les questions du public.

La semaine suivante, le 30 janvier 2023, une réunion spécifique était organisée pour les agriculteurs qui exercent sur le territoire du village. Là aussi de nombreuses interrogations sur les futures règles de construction pour les exploitations agricoles ont été abordées.

L'étape formelle suivante a été une discussion en Conseil Municipal le 14 juin 2023 pour établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui est un document constitutif majeur du PLU. Le PADD a plusieurs objectifs :

- Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Conseil Municipal a donc débattu sur les axes forts que la collectivité entend suivre dans l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal.

Vous trouverez ci-dessous un extrait du débat ayant eu lieu en Conseil Municipal le 14 juin 2023.

Extrait du PROCÈS VERBAL de SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2023

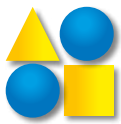
PLAN LOCAL D'URBANISME / DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ecoute l'exposé de Monsieur le Maire et DEBAT sur les orientations générales du P.A.D.D.

De ces débats ressortent les éléments suivants :

- En ouverture du débat, Monsieur le Maire rappelle les étapes antérieures en particulier la réunion avec les Personnes Publiques Associées, la réunion de présentation à la population et la réunion spécifique de présentation pour les agriculteurs.
- Monsieur le Maire souligne le contexte réglementaire et les incidences de la loi climat résilience, qui limitent fortement les possibilités d'extension de l'espace urbain. Il s'agira donc de produire un projet qui satisfasse les besoins tout en évitant l'étalement urbain.
- L'ensemble des membres du Conseil Municipal s'accorde sur le principe d'une extension limitée du nombre des constructions nouvelles traduisant ainsi la volonté de préserver le caractère rural et maîtrisé de l'habitat. Il convient en particulier de ne pas étendre exagérément le périmètre existant. Ce qui est de plus conforme aux directives urbanistiques de comblement des « dents creuses ».
- L'ensemble des membres du Conseil dit son souci de maintenir l'activité agricole, en particulier viticole, principale ressource économique de la commune.
- Conformément aux discussions précédemment menées, les membres du Conseil soulignent également leur volonté de contrôler strictement les vues et paysages en particulier les vues du village lorsque l'on emprunte les routes départementales venant de Moussac, de Saint Chaptes et de Collorgues. Ce qui pourrait conduire à interdire toute nouvelle construction dans ces zones préservées.
- En dehors des zones décrites ci-dessus, les éventuelles nouvelles constructions agricoles (hangars etc.) devront donc s'inscrire harmonieusement dans le paysage (choix des matériaux, hauteurs, plantations d'écran d'arbres etc.).
- Le débat permet également de s'interroger sur les solutions qui pourraient permettre d'assurer un renouvellement voire un léger accroissement du nombre de la population : à ce titre, il est demandé d'étudier la possibilité de



procéder à des opérations d'aménagement concerté se traduisant par la construction de petits ensembles d'habitations (un étage sur rez-de-chaussée maximum, harmonie des constructions etc.). Le tout dans un souci de « repeuplement » alors même que le groupe scolaire vient de perdre une classe. L'objectif est d'arriver à dépasser un peu les 500 habitants en 10 ans.

- Monsieur le Maire rappelle également qu'au-delà de la seule constructibilité, un PLU est l'occasion de fixer des règles harmonisant l'esthétique des bâtiments :
 - * choix des couleurs des enduits,
 - * contrôler les hauteurs maximum des constructions en limite de propriété, la hauteur des murs de clôture par exemple, interdire les murs en parpaings non enduits...
 - * contrôler, réglementer l'implantation de panneaux photovoltaïques dans les secteurs à enjeux paysagers et notamment dans le village historique,
 - * obligation pour toute nouvelle construction d'installer un système de récupération des eaux pluviales
- La commune poursuivra les premières actions entreprises visant tout à la fois le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la qualité de la voirie (création de trottoirs, aménagement des espaces communs).

Ces orientations feront partie du projet.



- Vie citoyenne -

Recensement de la population

Le recensement de la population de Saint-Dézéry a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Le résultat officiel sera transmis par l'INSEE en fin d'année 2023. Il faudra donc attendre le journal municipal de janvier 2024 pour publier les chiffres officiels. Ceux-ci serviront de base pour le calcul de la participation de l'État au budget de la commune, pour définir le nombre d'élus au conseil municipal, et si on considère un territoire plus large, à identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc...), de commerces, de logements, de nombre de pharmacies... Evelyne Janin, coordonnateur communal pour le recensement et Mélanie Milcent, agent recenseur, remercient tous les habitants qui par leur collaboration ont permis la bonne réalisation de cette opération.



La réponse par internet au questionnaire sur logement ainsi qu'aux questionnaires individuels était favorisée. Sur la commune, 92% des occupants des résidences principales ont répondu en ligne contre 7% par papier, et 2 foyers (soit 1%) n'ont pas été recensés (un refus de répondre et une absence de réponse malgré les nombreuses relances).

A noter que les permanences assurées en Mairie pour les personnes ne disposant pas d'équipement informatique ou de réseau internet nécessaire pour répondre en ligne, ou encore trouvant la démarche trop compliquée, ont connu un franc succès. La preuve que le tout internet n'est pas la panacée.



Visite du sénateur Bouad

2 ans après sa dernière visite en janvier 2021, le sénateur du Gard Denis BOUAD est venu rencontrer les élus de Saint-Dézéry le 20 février 2023.

Le Maire Bernard Dailcroix et les conseillers municipaux présents ont pu échanger autour de son activité au sein du Sénat, des dossiers qu'il a portés et défendus, des textes qu'il a soutenus ou au contraire combattus.

Il s'est aussi enquis des dossiers de la commune en cours et de l'évolution des sujets épineux déjà évoqués 2 ans auparavant.



Etat civil

Naissances

- Tao GOBENCEAUX, né le 19 janvier 2023 au foyer de Emeline et Vincent GOBENCEAUX.
- Maloë MARSEILLE, né le 13 février 2023 au foyer de Chérine HADJ AZAIEZ et Gary MARSEILLE.
- Ema DONADILLE, née le 15 avril 2023 au foyer de Manon LEROY et Valentin DONADILLE.

Félicitations aux heureux parents et longue vie aux bébés !

Mariages

- Marjorie BARTHE et Adrien WEIKERT le 2 juin 2023.

Tous nos vœux de bonheur aux mariés !

PACS

- Ludivine CARRIERE et Vincent DELPIED le 27 janvier 2023.
- Marine GRABSIA et Loïc DEVAUX le 8 mars 2023

Tous nos vœux de bonheur aux Pacsés !

Décès

- Raymonde COSTE, le 28 avril 2023 à Uzès à l'âge de 95 ans.
- Pierre DESCAMPS, le 13 juin 2023 à l'âge de 78 ans.

Toutes nos condoléances aux familles.



Ludivine Carrière
et Vincent Delpied



Marjorie Barthe
et Adrien Weikert

- Vie pratique -

Modification au secrétariat de Mairie

Depuis le 1^{er} mai 2023, Cécile TURION secrétaire de Mairie à Saint-Dézéry depuis 2012, est passée à temps plein. En effet, la charge de travail administratif ne cessant de croître, il a paru judicieux au Conseil Municipal d'entériner la proposition du maire Bernard Dailcroix d'augmenter son temps de travail. De 24h par semaine, elle est passée à 35h. Elle a de ce fait dû abandonner le poste de 12h30 par semaine qu'elle occupait au secrétariat de Mairie de Garrigues-Sainte-Eulalie.

Les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie de Saint-Dézéry ont donc été modifiés pour permettre un accueil au public plus large, notamment avec le nouveau créneau du mercredi matin.

Heures d'ouverture au public :

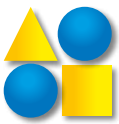
Mardi	14h - 18h30
Mercredi	9h - 12h
Jeudi	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h

Application Info-Flash et site internet de la Mairie

Pour être bien informés sur les actualités de la commune.

- **connectez-vous** régulièrement sur le site internet de la Mairie de Saint-Dézéry www.saint-dezery.fr

- **téléchargez** l'appli mobile gratuite **Info-Flash**, ajoutez la commune de Saint-Dézéry dans vos favoris et activez les notifications.



Chez moi, quelles formalités pour quels travaux ?

Chez les particuliers, les travaux d'aménagement en intérieur ou en extérieur peuvent faire l'objet de démarches administratives à accomplir AVANT d'effectuer les travaux.

Voici un récapitulatif des différents cas de figure les plus courants.

En cas de doute, prenez contact avec le secrétariat de Mairie qui répondra à vos interrogations sur d'éventuelles formalités à accomplir.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

- TOIT**
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP
- PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX** : DP
- FAÇADE, RAVALEMENT** : DP
- CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES** : DP
- TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC
- GARAGE**
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP
- PISCINE**
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC
- MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE** : DP
- VERANDA, TERRASSES COUVERTES**
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC
- PORTAIL** : DP
- CABANE BOIS OU BÉTON**
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Aux composteurs partagés citoyens !

Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, la loi du 10 février 2020 introduit cette disposition : « Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1er janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette proposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoint ou complémentaire comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif... ». Dans cet objectif, comme vous le savez la CCPU a proposé (et propose toujours, voir les modalités en fin d'article), à tous les habitants des communes faisant partie de la CCPU, des composteurs individuels pour le jardin ou des lombricomposteurs pour l'intérieur.

La commune de Saint-Dézéry a quant à elle décidé d'installer des composteurs partagés, pour les habitants ne pouvant pas ou ne souhaitant pas avoir un composteur ou un lombricomposteur chez eux.

Ils seront disposés près de la mairie, sur le terrain en face du distripain, et seront utilisables dès l'automne (la date précise vous sera communiquée ultérieurement).

Un site de compostage partagé fonctionne comme un composteur individuel, sauf qu'il se compose de 3 bacs différents : bac d'apport : pour déposer les déchets

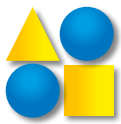
biodégradables ; bac de structurant : pour stocker le broyat (copeaux de bois, feuilles mortes...) à ajouter aux déchets lors de chaque apport ; bac de maturation : pour stocker le compost en cours de transformation. Une signalétique sur place donnera aux usagers toutes les informations nécessaires pour la bonne utilisation des bacs.

C'est également en collaboration avec la CCPU que le compostage collectif sera installé. Les bacs sont fournis par la CCPU et fabriqués par le centre social de Saint-Quentin la Poterie.

Pour commander un composteur ou un lombricomposteur auprès de la CCPU, connectez-vous sur www.ccpaysduzes.fr

et cliquer sur « environnement » / puis « gestion des déchets » / puis « commander votre composteur individuel gratuit » / puis « communes en régie directe ». Pour plus d'informations, contactez le 04 66 03 09 00 ou envoyez un mail à : contact@ccpaysduzes.fr





La Maison France Services Itinérante (MFSI)

La MFSI est un guichet unique de proximité qui vous permettra de réaliser vos démarches administratives. Avec la labélisation « France Services » attribuée par l'Etat, le dispositif de service itinérant proposé par la Communauté de Communes Pays d'Uzès en partenariat avec la MSA compte 9 services administratifs : finances et impôts, état civil, justice, La Poste, Pôle Emploi, CAF, assurance maladie, assurance retraite, MSA..

En 2022, avec la MFSI, ce sont 366 personnes aidées sur l'ensemble du territoire et près de 60% des demandes qui ont été finalisées en un seul rendez-vous. Cette décentralisation des services publics s'ancre dans les ambitions de la CCPU d'améliorer la vie de ses habitants en les accompagnant au quotidien.

La MFSI vous accueille, avec ou sans rendez-vous, dans les 20 points d'accueil répartis sur le territoire de la CCPU

(zone « sud » et zone « nord »), et ce quelle que soit votre commune de résidence. Contact, informations, prise de rendez-vous :

- par téléphone 06 08 65 17 85

- par mail languedoc30.msa@france-services.gouv.fr

A Saint-Dézéry, la permanence a lieu le mercredi de la 1^{ère} semaine complète de chaque mois, dans la salle de garderie de l'école communale (vérifier la date sur le site internet de la Mairie www.saint-dezery.fr ou sur l'affichage en mairie) de 14h à 16h30. Les autres permanences du territoire de la CCPU se tiennent la 1^{ère} semaine complète du mois pour la zone « sud », et la 3^{ème} semaine complète du mois pour la zone « nord ».

Voici les jours et les horaires des permanences dans les différentes communes de la zone « sud » et la zone « nord » de la CCPU.

VOS PERMANENCES SUR LA TOURNÉE ITINÉRANTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS (NORD)		VOS PERMANENCES SUR LA TOURNÉE ITINÉRANTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS (SUD)	
<p>Lieux & horaires :</p> <p>Lundi - Lussan : 9h30 - 12h Lundi - La Bruguière : 14h - 16h30</p> <p>Mardi - Vallérargues : 9h30 - 12h Mardi - Belvezet : 14h - 16h30</p> <p>Mercredi - St-Victor-des-Oules : 9h30 - 12h Mercredi - La Bastide-d'Engras : 14h - 16h30</p> <p>Jeudi - St-Laurent-la-Vernède : 9h30 - 12h Jeudi - Vallabrix : 14h - 16h30</p> <p>Vendredi - St-Hippolyte-de-Montaigu : 9h30 - 12h Vendredi - La Capelle-et-Masmolène : 14h - 16h30</p> <p>Contacts : 06 08 65 17 85 / languedoc30.msa@france-services.gouv.fr</p>		<p>Lieux & horaires :</p> <p>Lundi - Foissac : 9h30 - 12h Lundi - Serviers : 14h - 16h30</p> <p>Mardi - Aubussargues : 9h30 - 12h Mardi - Garrigues : 14h - 16h30</p> <p>Mercredi - Moussac : 9h30 - 12h Mercredi - St-Dézéry : 14h - 16h30</p> <p>Jeudi - Blauzac : 9h30 - 12h Jeudi - Sanilhac : 14h - 16h30</p> <p>Vendredi - St-Maximin : 9h30 - 12h Vendredi - Flaux : 14h - 16h30</p> <p>Contacts : 06 08 67 95 29 / languedoc30.msa@france-services.gouv.fr</p>	
<p>Retrouvez la tournée itinérante chaque 3^{ème} semaine complète du mois !</p> <p>N'hésitez pas à prendre rendez-vous !</p>		<p>Retrouvez la tournée itinérante chaque 1^{ère} semaine complète du mois !</p> <p>N'hésitez pas à prendre rendez-vous !</p>	

Voici le calendrier pour les mois de juillet à décembre 2023 pour la zone « sud » et la zone « nord » de la CCPU.

Tournée zone « sud »

- Du 03/07 au 07/07/2023
- Du 07/08 au 11/08/2023
- Du 04/09 au 08/09/2023
- Du 02/10 au 06/10/2023
- Du 06/11 au 10/11/2023
- Du 04/12 au 08/12/2023

Tournée zone « nord »

- Du 17/07 au 21/07/2023
- Du 21/08 au 25/08/2023
- Du 18/09 au 22/09/2023
- Du 16/10 au 20/10/2023
- Du 20/11 au 24/11/2023
- Du 18/12 au 22/12/2023

Plus d'infos sur le site [www.ccpaysduzes.fr/développement local / service public itinérant](http://www.ccpaysduzes.fr/développement-local/service-public-itinérant).

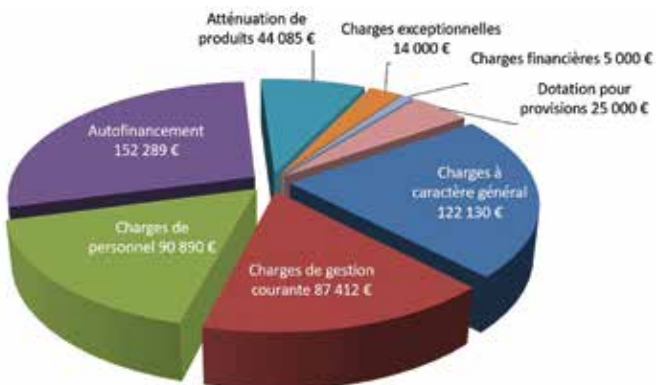
Budget municipal

Le Budget Primitif 2023, voté à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 avril 2023, s'établit comme suit :

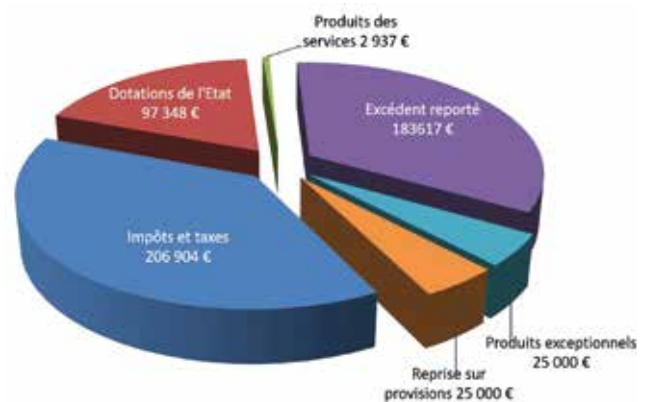
Fonctionnement :	Dépenses : 540 806€
	Recettes : 540 806€
Investissement:	Dépenses : 293 633€
	Recettes : 293 633€

FUNCTIONNEMENT

- Dépenses -

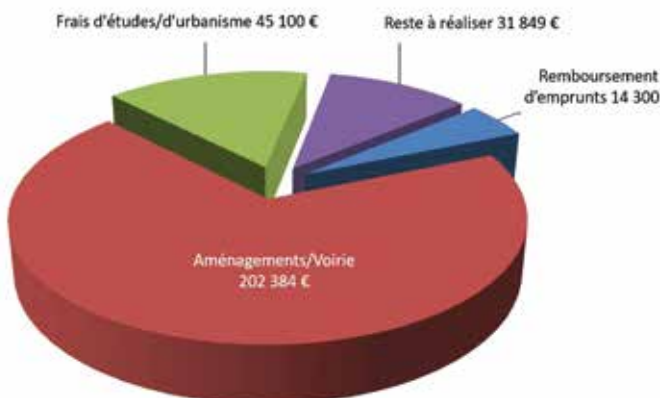


- Recettes -

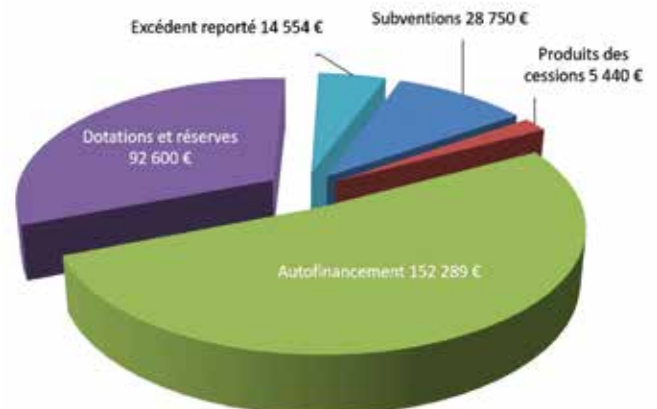


INVESTISSEMENT

- Dépenses -

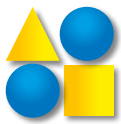


- Recettes -



Subventions aux associations

■ Association des parents d'élèves « APE 3 villages »	200€
■ Association de chasse « Le Lapin »	100€
■ Chorale « LaDoRé » de Saint-Chaptes	100€
■ Association d'entraide Œcuménique de la Gardonnenque de Brignon	250€
■ La Croix-Rouge Française section d'Uzès	200€
■ Marlone et Kimie Alvarez (préparation JO break dance)	300€
■ Les Roses du Gard /Maison Rose et Olivier (La Rouvière)	200€



Fermeture de classe

Il s'en est fallu de peu pour qu'une des deux classes de Saint-Dézéry ferme l'année dernière. Mais la mobilisation des parents d'élèves, des élus des communes du SIRP, de la population via les pétitions, avaient fait pencher la balance favorablement pour le maintien de la classe de Caroline ANTON.

Malheureusement cette année, au vu du nombre de nouveaux inscrits en maternelle pour septembre 2023 et des prévisions pour les années futures, la décision a été prise au niveau de l'Inspection Académique de fermer cette classe dès la rentrée 2023. Au grand désarroi de tous, enseignantes, parents, élus. Nous souhaitons à Caroline ANTON, qui a passé 4 années dans le RPI et exclusivement à Saint-

Dézéry, une bonne continuation dans sa vie professionnelle, malgré l'amertume qu'elle peut ressentir. Son dynamisme, son implication, sa compétence professionnelle, son amour pour son métier et ses élèves nous manqueront, et principalement à Aurélie SIMONOT, qui se retrouvera seule enseignante à l'école de Saint-Dézéry.

Classe découverte

Cette année, les enfants des deux classes de l'école de Saint-Dézéry ont pu partir en classe découverte pendant 3 jours. Le séjour s'est déroulé du mercredi 12 au vendredi 14 avril. L'hébergement était au Val de l'horticulture à Anduze.

Le bus est parti à 9h30 le mercredi direction Anduze où les attendait Céline. Après la visite du centre les enfants ont joué et ont pique-niqué.

L'après-midi une chasse au trésor a été organisée avec des cartes d'animaux et un plan du centre. Puis certains enfants ont caché des post-it que les copains devaient retrouver.

Vers 17h, le gâteau au chocolat a été servi pour le goûter et un temps de dessin s'est organisé autour du cahier de la classe découverte.

Le soir venu, après la douche et le dîner, les enfants ont terminé la soirée avec des jeux de société. Le lendemain, plusieurs jeux coopératifs ont été faits : le parachute, le parcours avec une carte... puis les enfants ont fabriqué un kazoo en bois de canne de Provence.

L'après-midi au bord de la rivière diverses activités comme construire des cairns, un pont de galet et une carte de la nature. Et les enfants à l'aide de bassines et de pinceaux ont découvert des nêpes et des larves de libellule.

Pour la veillée, ils ont appris des danses traditionnelles.

Pour finir, le dernier jour, après avoir rangé toutes les affaires, les enfants ont marché jusqu'à la forêt avec Émilie et Jeanne. Leurs guides leur ont raconté l'histoire du sapin. Les enfants ont réalisé la carte d'identité

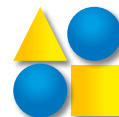
des arbres puis devaient retrouver les feuilles : de chêne, de laurier, de cèdre, de ronce, de pissenlit et de plantain. Après le repas du midi pris au centre, les enfants ont joué avant de revenir au bus dans leur école. Une belle expérience de vie collective loin des parents et qui laissera de beaux souvenirs de complicité dans les têtes des enfants...



Atelier au bord de la rivière



Atelier autour des feuilles d'arbres



L'APE « Les 3 villages »

L'APE « Les 3 villages » pour les écoles de Saint-Dézéry, Castelnau-Valence et Saint-Maurice de Cazeville, entame sa pause estivale après une année chargée.

Après sa vente de chocolats de Noël, l'APE a organisé un loto en février dernier qui a réuni 200 personnes. En avril, Saint-Dézéry a accueilli la course aux brouettes customisées pour le carnaval. Un rendez-vous attendu des familles et des enfants, avec de belles réalisations : de la brouette vaisseau spatial, au van scooby-doo,

en passant par la brouette château ou le char romain...pour le plus grand bonheur des enfants.

Enfin pour terminer cette année scolaire, l'APE a organisé le 17 juin dernier la fête des écoles avec la présence d'un château gonflable et d'un stand maquillage pour les enfants, après un spectacle qui a fait la joie des parents. L'APE a offert à chaque enfant en route pour le collège la calculatrice collégien et leur souhaite bonne continuation dans leur nouvelle vie de collégien.

L'APE et les parents ont malheureusement dû dire au revoir à MME ANTON, maîtresse de CE1-CE2 à Saint-Dézéry suite à l'annonce de sa fermeture de classe sur la commune faute d'effectifs. Les parents regrettent déjà cette maîtresse dynamique, motivée, souriante et investie et lui

souhaite une bonne route dans sa future affectation.

Les bénéfices réalisés lors de ces différentes manifestations permettront d'offrir aux enfants des sorties scolaires et intervenants à la rentrée prochaine.

L'assemblée générale aura lieu courant septembre 2023.

Bel été,

Sonia Grau
Présidente APE

Pour nous rejoindre ou obtenir des informations :

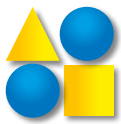
- Facebook « ape lestroyvillages »
- mail : lestroyvillagesape@gmail.com



Carnaval à Saint-Dézéry



Fête des écoles à Saint-Maurice de Cazeville



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS, DES GUICHETS DE PROXIMITÉ

"La CCPU vous accompagne au quotidien au travers de divers services sur l'ensemble du territoire."

Fabrice Verdier, président

RÉNOVER VOTRE HABITATION AVEC LE GUICHET RENOV'OCCITANIE

Le guichet local Renov'Occitanie vous accueille pour des permanences gratuites sur rendez-vous afin de vous aiguiller dans vos choix de travaux à réaliser et de vous aider à établir un bilan énergétique de votre logement. Il vous accompagne également dans la recherche d'aides financières pour la réalisation des travaux.

Pour prendre rendez-vous, contactez le 04 66 52 78 42 ou conseil.energie@ccpiegard.fr.



LA MAISON FRANCE SERVICES ITINÉRANTE

La MFSI est un guichet unique de proximité qui vous permettra de réaliser vos démarches administratives. Avec la labélisation « France services » attribuée par l'Etat, le dispositif de service itinérant de la CCPU est renforcé, comptant ainsi 9 services administratifs : finances et impôts, état civil, justice, la poste, pôle emploi, CAF, assurance maladie, assurance retraite, MSA.

Rendez-vous sur www.ccpaysduzes.fr pour consulter les dates des tournées sur le territoire.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2022 la MFSI c'est 366 personnes aidées sur l'ensemble du territoire et près de **60% des demandes ont été finalisées en un seul rendez-vous.** Cette décentralisation de services publics s'ancre dans les ambitions de la CCPU d'améliorer la vie de ses habitants en les accompagnant au mieux au quotidien.

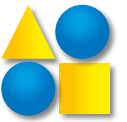
L'ESPACE ENTREPRISE EMPLOI

L'Espace Entreprise Emploi est une plateforme de l'emploi, interface entre l'offre et la demande sur le territoire de la communauté de communes Pays d'Uzès. Cet outil a été initié par l'intercommunalité et le conseil départemental du Gard. L'espace soutient les salariés potentiels dans leurs démarches liées à l'emploi, accompagne techniquement les entreprises sur les mesures à l'emploi et amorcera un travail de coaching sur le recrutement. **Plus d'informations et horaires d'ouverture sur www.ccpaysduzes.fr rubrique "développement local".**



9, av. du 8 mai 1945
30700 Uzès
04.66.03.09.00

Pays d'Uzès, Communauté de communes
 www.ccpaysduzes.fr



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr



Galizzi TP

**Travaux publics - Canalisations
Terrassements - V.R.D. - Carrière**

10, rue de l'Égalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 30 06 48
Mobile : 06 82 56 63 01
seeg.galizzitp@galizzitp.fr

Société Exploitation Etablissement Bonnefille
www.seebtp.fr



TRAVAUX PUBLICS - VRD - POSE DE RÉSEAUX
Électriques - Gaz - Télécom - Eau - Assainissement
TERRASSEMENT PAR ASPIRATION

576, chemin de Feverol - 30380 Saint Christol Les Alès
Tél. 04 66 60 74 05 - Fax 04 66 60 71 91



DÉCOUVREZ L'EXCELLENCE
DE NOTRE SAVOIR-FAIRE!

L'Héritage

90 ANS DE
PASSION!



Désirée

SI LA TENTATION
AVAIT UN NOM...

Les vigneron de Saint Dézéry - 04 66 81 21 31
caveau.sdzery@gmail.com - Route de Saint Chaptes - 30190 Saint Dézéry



Au Bout Des Branches
Élagueur & Paysagiste
06 69 50 24 45



CSI

Cynthia Secrétaire Indépendante

Tél. : 06.18.93.63.89
Mail : 30.cynthiasi@gmail.com

30190 SAINT-DEZERY
SIRET : 514 690 650 00023

Patrick RAMOS

Tuyauteur/Soudeur
31.a.ramos@gmail.com

SAS A.RAMOS

06.68.00.35.13/Administratif 06.18.93.63.89

10, Route de Saint-Chaptes
30190 SAINT-DEZERY

Maître Nageur

Cours • Leçons individuelles • Stages

Coach Sportif - Préparateur physique

Moniteur Tennis - Entraîneur Football

Animations diverses, anniversaire,
fête, soirée, spectacle, tous sports

06 81 89 85 91

www.sportOsoleil.fr • vincent.rischmann@orange.fr

Edition • Impression • Signalétique

VR Communication
www.vrcommunication.fr

- Affiches, tracts, flyers, dépliants, etc
- Impression tous supports papier
- Brochures, chemises, magazines...

Tél. 06 81 89 85 91 vrcommunication30@gmail.com
113, Chemin du Grimoux - 30140 BOISSET ET GAUJAC

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité, tout particulièrement dans le contexte économique actuel très difficile. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister. Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrerez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.